



4

CONDITIONS ET RELATIONS DU TRAVAIL

Cette fiche est établie sur la base des textes déposés par les entreprises dans le cadre de leur obligation de dépôt légal des accords. Elle n'épuise pas la totalité du champ de la négociation collective d'entreprise qui, par exemple, peut ne déboucher sur aucun texte, les parties ayant négocié mais non conclu. *A fortiori*, elle ne rend pas compte de la plénitude du dialogue social. Il appartient à des études complémentaires et à l'ensemble des acteurs des observatoires d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de contextualiser et de compléter les éléments ci-dessous.

Textes déposés, en 2023 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Toutes entreprises							
Total	204	203	1 408	2 898	830	865	6 408
Accords collectifs	164	123	1 035	2 346	613	625	4 906
Accords	125	97	849	1 836	510	486	3 903
Avenants	39	26	186	510	103	139	1 003
Autres textes	40	80	373	552	217	240	1 502
Plans d'action et décisions unilatérales de l'employeur	34	70	287	390	166	190	1 137
Dénonciations	3	7	29	35	24	15	113
Désaccords (procès verbal)	2	1	31	59	11	15	119
Adhésions	1	2	21	44	7	6	81
Entreprises de moins de 50 salariés							
Total	120	139	688	1 275	461	467	3 150
Accords collectifs	95	73	444	945	310	302	2 169
Accords	79	56	349	738	267	237	1 726
Avenants	16	17	95	207	43	65	443
Autres textes	25	66	244	330	151	165	981
Plans d'action et décisions unilatérales de l'employeur	21	57	203	260	116	138	795
Dénonciations	3	7	15	26	21	13	85
Désaccords (procès verbal)	0	0	4	5	2	4	15
Adhésions	1	2	20	30	6	5	64

Accords⁽¹⁾ collectifs enregistrés selon les principales thématiques⁽²⁾ en Paca, en 2023

	Toutes entreprises		Entreprises de moins de 50 salariés	
	Accords collectifs (en nombre)	Part (en %)	Accords collectifs (en nombre)	Part (en %)
Total	4 906	100,0	2 169	100,0
Épargne salariale	2 054	37,8	1 451	63,6
Durée du travail / repos	1 013	18,7	425	18,6
Salaires / rémunérations	826	15,2	146	6,4
Droit syndical et représentation du personnel	513	9,5	68	3,0
Égalité salariale femmes-hommes	351	6,5	42	1,8
Conditions de travail	240	4,4	50	2,2
Télétravail	85	1,6	21	0,9
Emploi / GPEC	177	3,3	40	1,8
Prévoyance / protection sociale complémentaire	117	2,2	20	0,9
Classification	27	0,5	12	0,5
Formation professionnelle	24	0,4	5	0,2

⁽¹⁾ Accords et avenants

⁽²⁾ Le nombre total de thématiques principales abordées est supérieur au nombre d'accords déposés car un accord peut concerner plusieurs thématiques

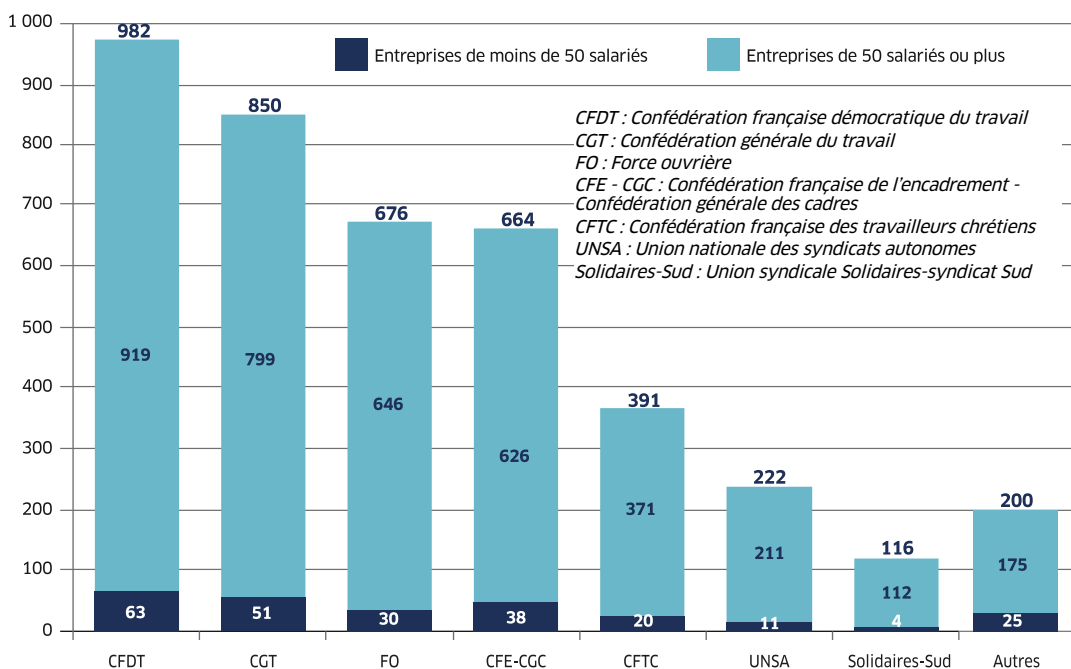
Note : données provisoires (une partie des accords déposés en 2023 ne seront saisis dans la base qu'en 2024)

Source : Dares, Base statistique des accords - **Traitements :** Drets Paca, Sese

Accords collectifs⁽¹⁾ signés⁽²⁾ selon leur mode de conclusion en Paca en 2023

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Toutes entreprises							
Total (en nombre)	87	61	643	1 462	329	324	2 906
Délégué(s) syndical(aux)	52,9	67,2	73,3	74,1	65,3	67,9	71,5
Élu ou salarié mandaté	4,6	11,5	7,5	7,0	9,4	9,6	7,7
Élu non mandaté	17,2	3,3	7,8	10,3	10,9	8,3	9,6
Salariés à la majorité des deux tiers	25,3	18,0	11,5	8,6	14,3	14,2	11,2
Entreprises de moins de 50 salariés							
Total (en nombre)	38	21	162	335	102	77	735
Délégué(s) syndical(aux)	2,6	14,3	24,1	27,8	16,7	19,5	22,9
Élu ou salarié mandaté	2,6	28,6	16,0	11,9	14,7	11,7	13,2
Élu non mandaté	36,8	4,8	14,8	22,7	22,5	13,0	20,1
Salariés à la majorité des deux tiers	57,9	52,4	45,1	37,6	46,1	55,8	43,8

Accords collectifs⁽¹⁾ signés⁽²⁾ par chaque syndicat en Paca en 2023 (en nombre)



⁽¹⁾ Accords et avenants hors ceux ne traitant que d'épargne salariale

⁽²⁾ Hors mode de conclusion indéterminé

Note : données provisoires (une partie des accords déposés en 2023 ne seront saisis dans la base qu'en 2024)

Sources : Dares, Base statistique des accords ; Insee, Flores pour les effectifs salariés - **Traitements :** Dreets Paca, Sese

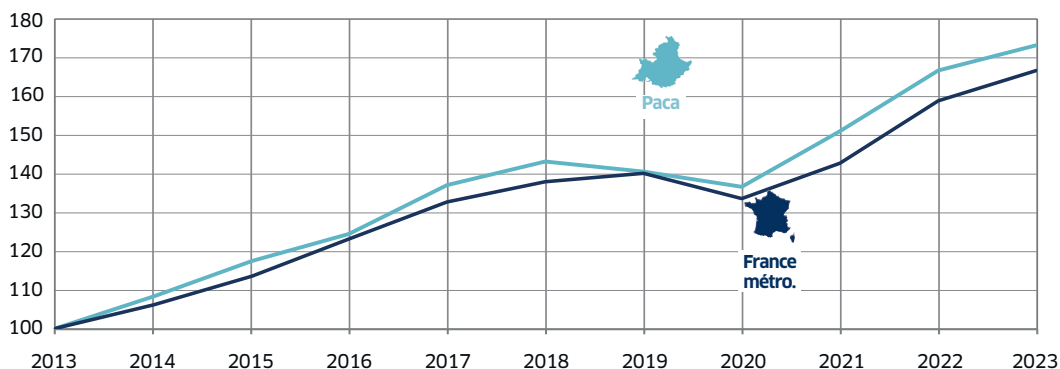
Demands de rupture conventionnelle des salariés non protégés⁽¹⁾, en 2023 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Demands reçues (en nombre)	1 546	1 140	13 378	25 578	10 822	6 174	58 638	548 707
Demands homologuées (en nombre)	1 321	1 138	12 744	24 090	10 324	5 881	55 498	528 142
Demands irrecevables (en nombre)	76	0	126	545	109	56	912	8 111
Demands refusées (en nombre)	149	2	508	943	389	237	2 228	12 454
Taux d'irrecevabilité ⁽²⁾ (en %)	4,9	0,0	0,9	2,1	1,0	0,9	1,6	1,5
Taux de refus ⁽³⁾ (en %)	10,1	0,2	3,8	3,8	3,6	3,9	3,9	2,3

Évolution du nombre de demands de rupture conventionnelle des salariés non protégés⁽¹⁾, entre 2022 et 2023 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Demands reçues (en %)	-2,7	-6,0	+2,9	+2,6	+3,8	+2,8	+2,6	+4,5
Demands homologuées (en %)	-2,0	-6,1	+3,5	+3,6	+6,6	+4,7	+3,9	+5,0
Taux d'irrecevabilité ⁽²⁾ (en point)	+0,1	0,0	-0,4	+0,3	-1,5	-0,5	-0,3	-0,2
Taux de refus ⁽³⁾ (en point)	-0,7	+0,1	-0,2	-1,2	-1,0	-1,3	-0,9	-0,3

Nombre de demands de rupture conventionnelle homologuées par année (données brutes, base 100 en 2013)



⁽¹⁾ Les salariés protégés, c'est-à-dire les personnes qui exercent un mandat électif ou nominatif de représentant syndical ou de représentant du personnel, ne sont pas pris en compte dans les chiffres présentés ici

⁽²⁾ Rapport entre le nombre de demands irrecevables et le nombre de demands reçues

⁽³⁾ Rapport entre le nombre de demands refusées et le nombre de demands instruites (somme des demands homologuées et des demands refusées)

Note : données provisoires

Source : Dares

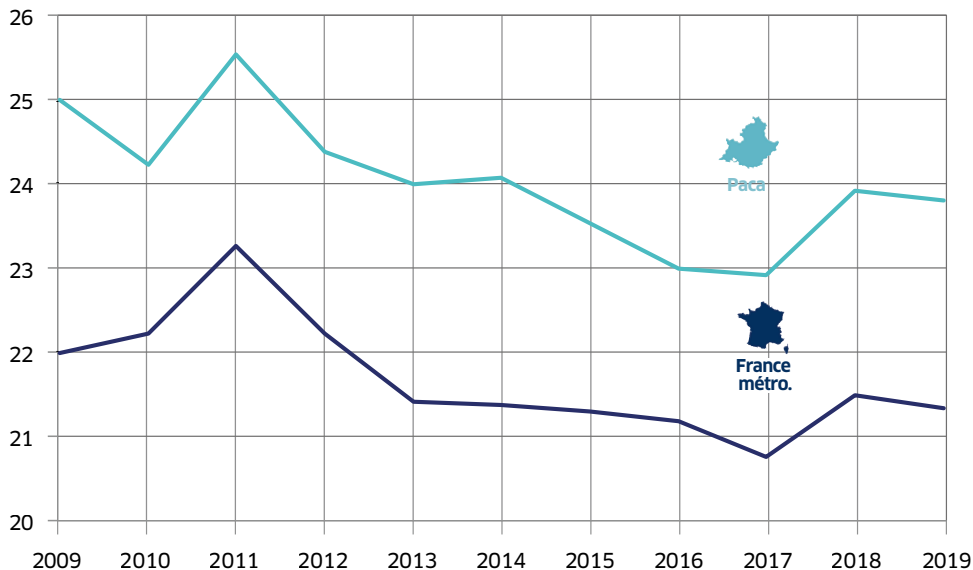
Des données plus récentes sur les caractéristiques des accidents du travail n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de cette fiche, une mise à jour sera réalisée sur notre site internet dès leur réception.

Les statistiques présentées ici sont établies sur le champ des salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale travaillant en France et recensés dans les fichiers des DADS (Déclarations annuelles des données sociales), ainsi que, depuis 2011, sur le champ des salariés affiliés au régime de la Mutualité sociale agricole (MSA) hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle. Ces fichiers servent au calcul des cotisations sociales et sont retraités statistiquement par l'Insee avant transmission à la Dares. La mise à disposition de ces données permet de publier des indicateurs sur les accidents du travail (AT) complémentaires de ceux produits par la Cnam-TS et la MSA, qui permettent de repérer les caractéristiques qui accroissent le risque de subir un AT ou un AT grave, c'est-à-dire avec incapacité partielle permanente (IPP).

Accidents du travail avec arrêt⁽¹⁾, en 2019

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	1 562	1 491	10 942	23 551	10 336	6 592	54 474	679 823
Évolution sur un an (en %)	-0,8	-5,0	+0,2	-0,4	+3,8	+4,4	+0,9	+0,8
Taux de fréquence ⁽²⁾	25,1	26,7	20,8	23,0	27,5	26,3	23,8	21,3
Évolution sur un an (en point)	-0,6	-1,6	-0,1	-0,5	+0,3	+0,8	-0,2	-0,1
Indice de gravité ⁽³⁾	20,1	14,3	9,0	14,1	24,9	22,0	15,8	13,0

Taux de fréquence⁽²⁾ des accidents du travail avec arrêt



⁽¹⁾ Accidents ayant engendré au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès

⁽²⁾ Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées

⁽³⁾ Taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) par million d'heures rémunérées. Un taux d'IPP est attribué par un médecin de la Cnam-TS ou de la MSA aux accidents du travail qui entraînent des séquelles permanentes

Note : l'évolution de l'indice de gravité n'est pas significative d'une année sur l'autre

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee, et salariés affiliés au régime de la MSA hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle à partir de 2011

Sources : Cnam-TS ; Insee, DADS

Accidents du travail avec arrêt⁽¹⁾ selon le sexe, l'âge et le secteur d'activité en Paca, en 2019

	Total (en nombre)	Taux de fréquence ⁽²⁾	Indice de gravité ⁽³⁾	Évolution sur un an	
				Total (en %)	Taux de fréquence ⁽²⁾ (en points)
Hommes	33 594	25,8	20,5	-0,2	-0,5
Femmes	20 880	21,1	9,5	+2,8	+0,2
Âgés de 15 à 19 ans	1 687	40,3	6,3	+12,5	+2,5
Âgés de 20 à 29 ans	14 231	29,8	6,9	0,0	-0,6
Âgés de 30 à 39 ans	13 928	23,8	11,9	+1,3	-0,1
Âgés de 40 à 49 ans	11 697	21,0	17,5	-1,8	-0,5
Âgés de 50 à 59 ans	10 643	21,1	23,3	+2,8	+0,3
Âgés de 60 ans ou plus	2 288	17,9	32,8	+1,8	-0,4
Agriculture, sylviculture et pêche	1 017	27,3	53,0	-1,7	-1,7
Industrie	4 278	16,0	12,1	-4,5	-0,9
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 110	23,7	15,1	-5,1	-1,5
Fabrication d'autres produits industriels	2 016	18,1	13,8	-2,5	-0,8
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	714	15,0	16,3	-11,2	-1,8
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	270	9,6	5,5	+6,3	+0,3
Fabrication de matériels de transport	158	5,2	1,7	-8,1	-0,5
Cokéfaction et raffinage	10	4,0	0,0	-16,7	-0,8
Construction	6 063	33,8	31,4	+1,5	-1,0
Services	43 083	23,8	13,5	+1,5	0,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	11 497	32,8	15,9	+1,1	0,0
Transports et entreposage	5 487	30,8	20,1	+3,1	+2,1
Hébergement et restauration	4 719	26,0	11,7	+4,4	+0,2
Autres activités de services	2 202	23,7	12,3	+1,6	+0,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	9 323	22,8	13,1	-1,6	-0,7
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	8 779	22,0	14,9	+2,4	-0,1
Activités immobilières	475	12,4	9,4	+14,5	+1,4
Activités financières et d'assurance	318	3,8	2,2	-5,9	-0,2
Information et communication	283	3,7	2,8	+3,3	-0,1
Total	54 474	23,8	15,8	+0,9	-0,2

⁽¹⁾ Accidents ayant engendré au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès

⁽²⁾ Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées

⁽³⁾ Taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) par million d'heures rémunérées. Un taux d'IPP est attribué par un médecin de la Cnam-TS ou de la MSA aux accidents du travail qui entraînent des séquelles permanentes

Note : l'évolution de l'indice de gravité n'est pas significative d'une année sur l'autre ; la somme des accidents du travail par secteur d'activité ne correspond pas au total régional en raison de données indéterminées

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee et salariés affiliés au régime de la MSA hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle

Sources : Cnam-TS ; CCMSA ; Insee, DADS

Des données plus récentes sur les caractéristiques des maladies professionnelles n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de cette fiche, une mise à jour sera réalisée sur notre site internet dès leur réception.

Les statistiques présentées ici sont établies sur le champ des salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale travaillant en France et recensés dans les fichiers des DADS (Déclarations annuelles des données sociales), ainsi que, depuis 2011, sur le champ des salariés affiliés au régime de la Mutualité sociale agricole (MSA) hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle. Ces fichiers servent au calcul des cotisations sociales et sont retraités statistiquement par l'Insee avant transmission à la Dares. La mise à disposition de ces données permet de publier des indicateurs sur les maladies professionnelles complémentaires de ceux produits par la Cnam-TS et la MSA, qui permettent de repérer les caractéristiques qui accroissent le risque d'être victime de maladie professionnelle.

Maladies professionnelles indemnisées, en 2019

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	101	55	537	938	499	318	2 448	52 090
Évolution sur un an (en nombre)	+31	-15	+169	+55	-185	-26	+29	+1 105
Taux de fréquence ⁽¹⁾	16,2	9,8	10,2	9,2	13,3	12,7	10,7	16,3
Évolution sur un an (en points)	+4,8	-2,8	+3,2	+0,4	-5,4	-1,2	0,0	+0,1
Indice de gravité ⁽²⁾	141,2	58,0	137,1	92,4	104,6	85,6	104,4	116,9

Principales maladies professionnelles indemnisées en Paca, en 2019 (en nombre)

	Total ⁽³⁾	Évolution sur un an
Troubles musculo-squelettiques	2 031	+34
dont syndrome du canal carpien	656	-30
dont épaule	654	+67
dont coude	357	+4
dont poignet	165	+11
dont rachis	158	-26
dont membres inférieurs	41	+8
Pathologies causées par l'amiante	251	-9
dont cancer de la plèvre	107	-12
dont cancer broncho-pulmonaire	73	+3
dont mésothéliome	42	-3
dont asbestose	28	+2
Cancers	150	+4
Surdité	50	-3
Dermatoses	23	-5
Rhinites	16	+4
Total	2 448	+29

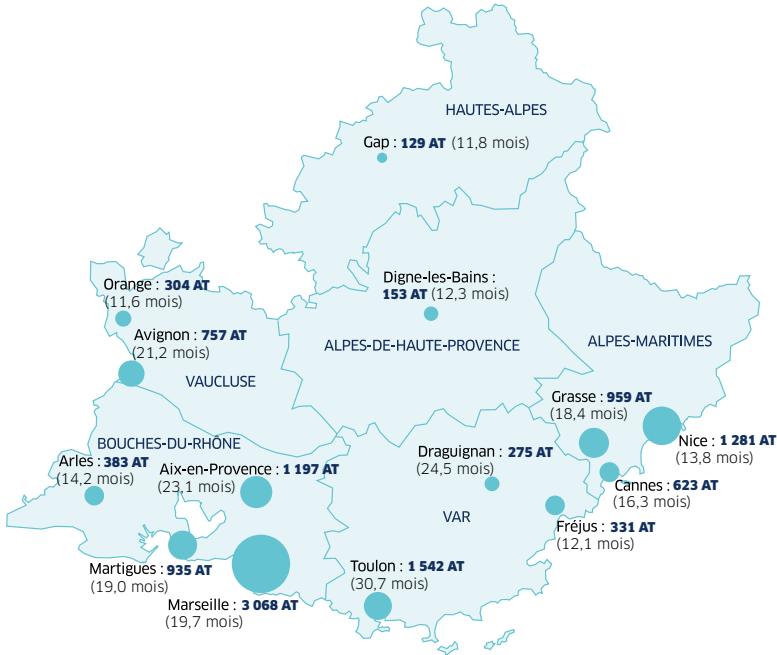
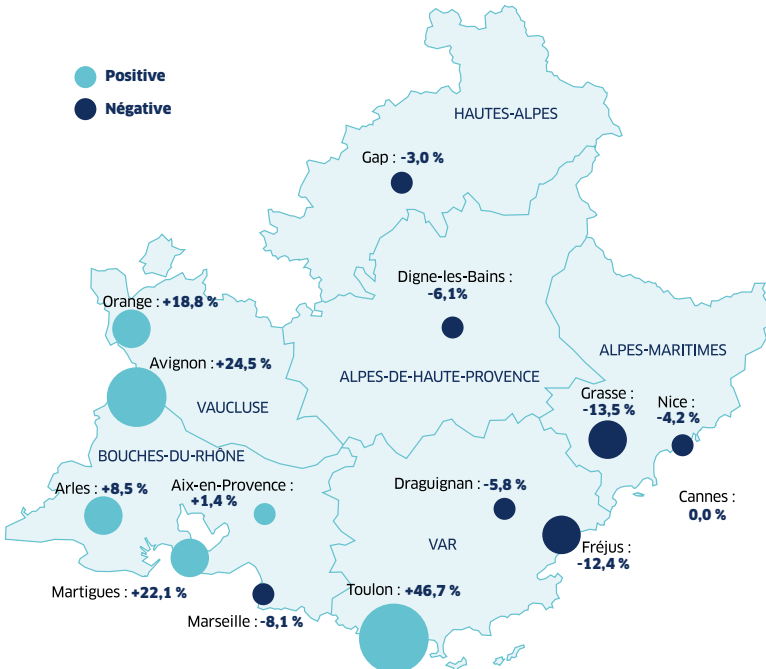
⁽¹⁾ Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour dix millions d'heures rémunérées

⁽²⁾ Taux moyen d'incapacité permanente partielle (IPP) pour dix millions d'heures rémunérées ; l'évolution de cet indice n'est pas significative d'une année sur l'autre

⁽³⁾ La somme des principales maladies professionnelles est supérieure au total régional, car certaines maladies liées entre elles peuvent apparaître à plusieurs reprises dans le tableau

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee et salariés affiliés au régime de la MSA hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle

Sources : Cnam-TS ; CCMSA ; Insee, DADS

Affaires terminées (AT) par siège des juridictions prud'homales de Paca, en 2022*(données brutes, affaires terminées en nombre et durée moyenne⁽¹⁾ de traitement en mois)***Évolution du nombre d'affaires terminées par siège des juridictions prud'homales de Paca, entre 2021 et 2022 (données brutes)**⁽¹⁾ Pour le calcul de la durée des affaires, les référés ne sont pas pris en compte**Champ :** affaires terminées y compris référés**Source :** Ministère de la Justice